

Présidente : Association Lionel et les Autres Victimes de la Route  
Madame Pailhès Coralie  
15 La Plazede  
81 240 Lacabarède  
Tél : 06 61 53 94 60  
[coralie.pailhes@orange.fr](mailto:coralie.pailhes@orange.fr)  
<http://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/>  
<https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/justice>

Lacabarède – le : 06 janvier 2024.

Monsieur le Ministre de la Justice  
Monsieur Gérard Darmanin  
Place Vendôme  
75007 Paris

Courrier en AR

Monsieur Le Ministre de la Justice,

La violence routière ces mots que beaucoup de personnes ne veulent pas entendre. Pourtant ! Avez-vous tenu la main de votre enfant, d'un proche quand il est en train de mourir, quand son cœur s'arrête ? Moi oui, le 04 août 2017. Depuis ce jour, la vie a changé, après une grave dépression, maladie, je me bats contre la violence routière, pour mon fils Lionel 17 ans, fauché par un multirécidiviste de la route le 29 juillet 2017. J'ai envoyé, je ne sais combien de courrier en AR aux anciens ministres en fonction des trois derniers gouvernements précédents. Rien n'avance, ils répondent mais sans engagement.

Nous sommes les oubliés de la justice, si ce mot en France signifie encore quelque chose « Justice ». Tous les ans, nous sommes 10 000 familles d'accidentés de la route à qui la Justice tourne le dos ! Rien même pas un soupçon d'humanité dans un monde où tout se veut être solidaire. Cette cause est la Violence Routière ; 3 500 morts, 7 000 personnes handicapées donc beaucoup sont prisonnières de leur corps.

Dans mon combat, une des actions que je défends : la vérité sur les autopsies judiciaires.

Je me suis adressée habitants dans le Tarn à différents députés pour les autopsies judiciaires et l'information des familles. Monsieur Jean Terrier que j'ai rencontré à plusieurs reprises, n'a rien fait à ma connaissance pour changer cela. Quant au député Monsieur Frédéric Cabrol a posé une question à l'Assemblée Nationale, l'ancien Garde des Sceaux se moque de nous les familles. Question écrite n° 13086 : Carences réglementaire et législatif encadrant les autopsies judiciaires.

Savez-vous qu'en France, a l'issus des autopsies judiciaires ON BRÛLE DES ORGANES HUMAINS, sans informer les familles et sans demander leurs avis ; alors que cela est spécifié dans la loi. Maman d'un enfant âgé de 17 ans fauché par un multirécidiviste de la route qui a subi une l'autopsie judiciaire. La justice ne m'a jamais informé de cela. Je l'ai su part hasard une semaine avant le procès par mon avocate qui trouvant que je posais trop de question. Alors cette défenseuse qui était là pour moi, m'a remis un CD ce qui est interdit par la loi. À la lecture des documents j'ai découvert la vérité.

Perdre son enfant tué par un chauffard et la pire des prisons. Mais quand j'ai appris que le corps de mon enfant a été mutilé, on a mis sous scellé des organes : son cœur, son cerveau, ses méninges. D'autres organes sont découpés : foie : 7 cm – reins : 3 cm – rate : 3 cm – pancréas : 3 cm – poumons : 6 cm. Sur ce CD l'intégralité de l'enquête, appel aux pompiers, tous les procès-verbaux, rien ne manqués.

Pour moi, on a tué une seconde fois mon fils. (Voir les documents ci-joint). En bafouant la législation 230-28 du Code Pénal. L'association que je préside, se bat contre cette barbarie.

Comment en France, on peut lire et voir cela ! Savoir que son enfant ne repose pas en paix ; incomplet dans son cercueil.

Nous demandons s'il y a des prélèvements corporels nécessaire à la tenue de la justice, que les familles soient informées comme le stipule l'article 230-28 du Code Pénal.

Ensuite, que les organes soient rendus aux familles dans des conditions sanitaires et humaines normales. Les articles 230-29 et 230-30 existent, mais ils ne mentionnent rien sur ce sujet. L'ancien Garde des Sceaux, se cachait derrière ces articles. Ainsi après les prélèvements les familles ne sont pas informées. Les organes sont détruits dans un crématorium en commun et les cendres jetées comme déchets anatomiques, la législation sur la crémation n'est même pas prise en considération. Là aussi, l'article 16-1-1 du Code Civil n'est pas respecté.

Deux articles de loi que la Justice Française jusqu'à présent n'applique pas. Nous espérons que ce nouveau gouvernement va y répondre et agir pour le respect des morts.

Nous comptons sur ce nouveau gouvernement pour un changement.

Je suis Française et fière de l'être mes grands-parents se sont battus pour la FRANCE, savoir que l'être humain après sa mort est considéré comme cela ! Qu'après s'être battu pour notre pays, leur arrière-petit-fils a été mutilé et ses organes brûlés par la justice française. Nous ne sommes pas une exception, cela se passe régulièrement, mais personne ne veut rien dire. Toute la justice est informée de cela. Les organes d'un défunt font partie de son patrimoine, de son corps. Il est intolérable que les organes de nos défunts soient considérés comme des déchets anatomiques, que les cendres ne soient pas remises à la famille.

Dans quel pays vit-on ?

Restant à votre disposition pour des informations complémentaires.

Veillez agréer Monsieur Le Ministre de la Justice, l'expression de ma très haute considération.